



DELIBERATION n° Del 2026-08

COMMISSION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DU PLANAY DU 28 JANVIER 2026

Titre : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le 28/01/2026, à 19 heures 00, le Conseil Syndical de la Commission Syndicale des Propriétaires du PLANAY, dûment convoqué le 15/01/2026 s'est réuni en séance publique, salle des commissions de la ville de Faverges-Seythenex, sous la présidence de Monsieur Julien VIOLI, Président.

PRESENTS :

Julien VIOLI, Président, Elie TISSOT 2^{ème} vice-président, Sandrine JAMAIN, Benjamin GOLLIET-MERCIER, Daniel PETIT

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR : 2 : Yoann FALQUET, vice-président et Patrice TERRIER

ABSENTS EXCUSES : 0

Conseillers en exercice : 7

Conseillers présents au jour de la séance : 5

Conseillers représentés : 2

Conseillers absents ou absents excusés : 0

Secrétaire de séance : Elie TISSOT

Monsieur Julien VIOLI, Président fait le rapport suivant :

Suite au Débat d'orientation budgétaire du 14 janvier 2026

Le Budget 2026, s'équilibre en recettes et en dépense de la section de fonctionnement à hauteur de : 15 241,09 € inscrits par chapitre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	BP 2025	Réalisé 2025	BP2026		BP 2025	Réalisé 2025	BP2026
011 - Charges à caractère général	15 196,55 €	3 625,78 €	14 121,09 €	013 - Atténuations de charges			
012 - Charges de personnel	1 000,00 €	500,00 €	1 000,00 €	70 - Produits des services et du domaine	4 075,00 €	3 315,00 €	3 500,00 €
014 - Atténuation de produits	- €	- €	- €	73 - Impôts et taxes			
65 - Autres charges de gestion courante	120,00 €	120,00 €	120,00 €	731 - Fiscalité locale			
66 - Charges financières	- €	- €	- €	74 - Dotations et participations			
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	75 - Autres produits de gestion courante	350,00 €	430,32 €	350,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €	76 - Produits financiers			
022 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €	77 - Produits exceptionnels			
				78 - Reprises amortissements, dépréciations, prov			
Total dépenses réelles de fonctionnement	16 316,55 €	4 245,78 €	15 241,09 €	Total recettes réelles de fonctionnement	4 425,00 €	3 745,32 €	3 860,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €				
Total dépenses d'ordre	- €	- €	- €	Total recettes d'ordre	0,00 €		
002 - Déficit reporté de fonctionnement	- €	- €	- €	002 - Excédent reporté de fonctionnement	11 891,55 €	11 891,55 €	11 391,09 €
TOTAL	16 316,55 €	4 245,78 €	15 241,09 €	TOTAL	16 316,55 €	15 636,87 €	15 241,09 €



La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses, restes à réaliser reportés au budget 2026 compris, à hauteur de 16 151,75€ € inscrits par chapitres comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	BP 2025	Réalisé 2025	BP2026		BP 2025	Réalisé 2025	BP2026
020 - Dépenses imprévues				13 - Subventions d'investissement			
20 - Immobilisations incorporelles				16 - Emprunt			
204 - Subvention d'équipement versée				20 - Immobilisations corporelles			
21 - Immobilisations corporelles	35 612,18 €	19 460,43 €	16 151,75 €	024 - Produits de cessions			
22 - Immobilisations reçues en affectation				21 - Immobilisations corporelles	19 460,43 €	19 460,43 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours				22 - Immobilisations reçues en affectation			
10 - Dotations, fonds divers				23 - Immobilisations en cours			
16 - Emprunt et autres dettes assimilées				10-Dotations et fonds			
27 - Autres immobilisations financières				1068-Excédents de fonct Capitalisé			
45 - Opérations pour compte de tiers				45 - Opération pour compte de tiers			
Total dépenses réelles d'investissement	35 612,18 €	19 460,43 €	16 151,75 €	Total recettes réelles d'investissement	19 460,43 €	19 460,43 €	0,00 €
				021 - Virement de la section de fonctionnement			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041 - Opérations patrimoniales				041 - Opérations patrimoniales			
Total dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Total recettes d'ordre	0,00 €	19 460,43 €	0,00 €
001 - Déficit d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	001 - excédent d'investissement	16 151,75 €	16 151,75 €	16 151,75 €
TOTAL	35 612,18 €	19 460,43 €	16 151,75 €	TOTAL	35 612,18 €	35 612,18 €	16 151,75 €

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- **Approuve le budget pour l'année 2026 ci-joint en annexe,**
- **Autorise le Président, à signer toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

